

## Décrets administratifs

Gouvernement du Québec

### Décret 425-2006, 24 mai 2006

CONCERNANT la nomination de membres de l'Ordre national du Québec

ATTENDU QUE l'Ordre national du Québec a été créé par la Loi sur l'Ordre national du Québec (L.R.Q., c. 0-7.01);

ATTENDU QU'en vertu de l'article 3 de cette loi, le gouvernement peut, sur la recommandation du premier ministre, nommer toute personne qui est née au Québec ou qui y réside, grand officier, officier ou chevalier de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la nomination de membres de l'Ordre national du Québec;

ATTENDU QU'avant de recommander au gouvernement ces nominations, le premier ministre a demandé et obtenu l'avis du Conseil de l'Ordre, conformément à l'article 5 de la loi et que cet avis est annexé;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du premier ministre, ce qui suit:

- M. Jean Davignon
- M. Gérard Desrosiers
- M. Claude Ryan (à titre posthume)

sont nommés grands officiers de l'Ordre national du Québec;

- M. Marcel Aubut
- Mme Nicole Beaudoin
- M. Jules Bélanger
- M. Jean Béliveau
- M. Guy Cogeval
- M. Bernard Derome
- M. Jean-Marie Dufour
- M. Louis-Gilles Durand
- M. L. Yves Fortier
- M. Jean Lapointe
- Mme Élise Paré-Tousignant

sont nommés officiers de l'Ordre national du Québec;

- M. Johnny Ned Adams
- Mme Colette Boky
- M. Jacques Bourbeau

- M. Georges Brossard
- M. Michel Cailloux
- Mme Édith Cloutier
- Mme Monique Duval
- M. L. Jean Fournier
- Mme Nicole Fournier
- M. Louis Grenier
- M. Pierre-André Julien
- M. Bernard Labadie
- Mme Louise Lambert-Lagacé
- M. Pierre Lavoie
- Mme Constance V. Pathy
- M. Paul-Hubert Poirier
- M. Robert Savoie

sont nommés chevaliers de l'Ordre national du Québec.

*Le greffier du Conseil exécutif,*

ANDRÉ DICAIRE

Québec, le 17 mai 2006

Monsieur Jean Charest  
Premier ministre du Québec  
Édifice Honoré-Mercier  
835, boulevard René-Lévesque Est, 3<sup>e</sup> étage  
Québec (Québec) G1A 1B4

Monsieur le Premier Ministre,

Le président du Conseil de l'Ordre national du Québec, M. Bernard Voyer, me prie de vous transmettre l'avis favorable du Conseil de l'Ordre à la nomination de 31 personnalités à l'Ordre national du Québec.

Conformément à l'article 5 de la Loi sur l'Ordre national du Québec, le Conseil de l'Ordre recommande les personnalités suivantes:

M. Jean Davignon, M. Gérard Desrosiers et M. Claude Ryan (à titre posthume) à titre de grand officier;

M. Marcel Aubut, Mme Nicole Beaudoin, M. Jules Bélanger, M. Jean Béliveau, M. Guy Cogeval, M. Bernard Derome, M. Jean-Marie Dufour, M. Louis-Gilles Durand, M. L. Yves Fortier, M. Jean Lapointe et Mme Élise Paré-Tousignant à titre d'officier;

M. Johnny Ned Adams, Mme Colette Boky, M. Jacques Bourbeau, M. Georges Brossard, M. Michel Cailloux, Mme Édith Cloutier, Mme Monique Duval, M. L. Jean

Fournier, Mme Nicole Fournier, M. Louis Grenier, M. Pierre-André Julien, M. Bernard Labadie, Mme Louise Lambert-Lagacé, M. Pierre Lavoie, Mme Constance V. Pathy, M. Paul-Hubert Poirier et M. Robert Savoie à titre de chevalier.

Veuillez accepter, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

*La directrice,*  
SUZANNE MOFFET

46328

Gouvernement du Québec

## Décret 450-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT la nomination de madame Jocelyne Dagenais comme sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Jocelyne Dagenais, sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, administratrice d'État II, soit nommée sous-ministre du ministère des Services gouvernementaux, administratrice d'État I, au salaire annuel de 149 903 \$, à compter du 12 juin 2006 ;

QUE le décret numéro 800-91 du 12 juin 1991 concernant les Règles sur la classification, la rémunération, les avantages sociaux et les autres conditions de travail des administrateurs d'État I et des sous-ministres engagés à contrat s'applique à madame Jocelyne Dagenais, compte tenu des modifications qui y ont été ou qui pourront y être apportées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

46370

Gouvernement du Québec

## Décret 451-2006, 30 mai 2006

CONCERNANT l'engagement à contrat de madame Louise Montreuil comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux

IL EST ORDONNÉ, sur la recommandation du premier ministre :

QUE madame Louise Montreuil, directrice générale adjointe aux ententes de gestion au ministère de la Santé et des Services sociaux, soit engagée à contrat pour agir à titre de sous-ministre adjointe à ce ministère, aux conditions annexées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
ANDRÉ DICAIRE

## Contrat d'engagement de madame Louise Montreuil comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux

Aux fins de rendre explicites les considérations et conditions de l'engagement fait en vertu de l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1)

### 1. OBJET

Conformément à l'article 57 de la Loi sur la fonction publique (L.R.Q., c. F-3.1.1), le gouvernement du Québec engage à contrat madame Louise Montreuil, qui accepte d'agir à titre exclusif et à temps plein, comme sous-ministre adjointe au ministère de la Santé et des Services sociaux, ci-après appelé le ministère.

Sous l'autorité du sous-ministre du ministère et en conformité avec les lois et les règlements qui s'appliquent, elle exerce tout mandat que lui confie le sous-ministre.

Madame Montreuil exerce ses fonctions au bureau du ministère à Québec.

### 2. DURÉE

Le présent engagement commence le 3 juillet 2006 pour se terminer le 2 juillet 2008, sous réserve des dispositions de l'article 5.

### 3. RÉMUNÉRATION

La rémunération de madame Montreuil comprend le salaire et la contribution de l'employeur aux régimes de retraite et d'assurances.

#### 3.1 Salaire

À compter de la date de son engagement, madame Montreuil reçoit un salaire versé sur la base annuelle de 140 201 \$.

Ce salaire sera révisé selon la politique applicable aux sous-ministres associés et adjoints engagés à contrat du niveau 2 et arrêtée par le gouvernement.